



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 57 15/16

Paris, le 3 février 2016

Madame la Ministre,

Dans un communiqué de presse daté du 1^{er} juillet 2015, vous avez annoncé la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale. Cette évolution était devenue indispensable et nous la soutenons. L'aboutissement de ce dossier est très attendu par les psychologues du 1^{er} degré, les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de CIO.

L'ouverture des négociations sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), nous font craindre un retard de publication du décret de création de ce corps, initialement prévue au premier semestre 2016. Cela aurait alors une incidence forte sur l'organisation du premier concours de recrutement.

En effet, bien qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose de délai précis entre la date de publication de l'arrêté d'ouverture du concours et celle de clôture des inscriptions, il convient qu'un délai suffisant soit accordé aux candidats. L'avis d'ouverture du premier concours devra donc faire très rapidement l'objet d'une communication adéquate afin de permettre à toutes les personnes remplissant les conditions requises de faire acte de candidature.

Dans ces conditions, il nous paraît indispensable que la publication du décret respecte les délais annoncés. Il suffira de lui appliquer par la suite, les dispositions issues de la négociation sur les PPCR.

Il est également important que la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale soit suivie du premier concours de recrutement ouvert dès le premier semestre 2017.

En effet, les besoins en psychologues sont considérables. Non seulement, des créations de postes sont nécessaires, mais de nombreux postes ne sont actuellement pas pourvus, tant dans le premier que dans le second degré :

- 400 postes de psychologues scolaires sont vacants.
- 900 postes de conseillers d'orientation psychologues sont actuellement occupés par des contractuels.

Compte tenu de la pyramide des âges, les professionnels demandant leur retraite seront :

- 200 dans le 1^{er} degré
- 200 dans le second degré.

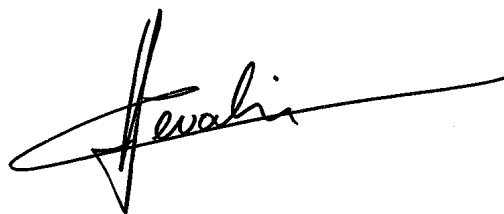
.../...

Le concours de recrutement des psychologues de l'Education nationale offre un débouché aux titulaires d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, en recherche d'emploi, qui constituent un vivier important de candidats susceptibles d'être recrutés.

Le recrutement de ces psychologues à la hauteur des besoins du terrain, s'inscrit dans le plan quinquennal des 60 000 postes prévus dans l'Education nationale.

Madame la Ministre, nous vous prions instamment d'imposer le respect du calendrier initial, pour ne pas compromettre le premier concours de recrutement qui doit amorcer la création tant attendue du corps des psychologues de l'Education nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général